

# SWING IN AURILLAC - SAISON 2023/2024

## CONDITIONS GENERALES DE VENTES

### Article 1 - Présentation

L'Association « Swing In Aurillac » a pour but de :

- Dispenser des cours de danses sociales de niveau débutant à avancé,
- Organiser des manifestations dansantes : festivals, soirées, stages, ateliers, sorties dansantes ...
- Participer à diverses animations visant à faire découvrir les danses sociales

L'Association « Swing in'Aurillac » est présente sur 3 sites :

- Espace Héлитas, locaux gérés par l'association ALC, au 68 boulevard Louis Dauzier à Aurillac
- 14, Rue Meallet de Cours à Aurillac, locaux gérés par le service des sports de la mairie d'Aurillac
- Maison de quartier de Brouzac, 15000 Aurillac, à coté de Leclerc Culturel

Le bureau se compose de la façon suivante :

Président : Bruno Lagarde

Trésorier : Dominique Nicol

Responsable des inscriptions : Thierry Besse

Responsables des équipes de démos : Laurine Clermont

Responsables de la communication: Laurine Clermont & Nathalie Gazal

Suivi des cours SBK : Nathalie Gazal et Dominique Nicol

Suivi des cours RBS : Bruno Lagarde et Thierry Besse

Enseignant des lundi et mardi :

Fred Veron de Fred'Danses, Montpellier

Enseignant du lundi et jeudi :

Yuskiel Ramos, Cubaila Salsa, Rodez

Site internet : [www.swinginaurillac.fr](http://www.swinginaurillac.fr)

Facebook : [Swing In Aurillac](#)

### Article 2 – Saison 2023/2024

Les cours sont dispensés du lundi 11/09/2023 jusqu'au mois de juin 2024 (hors vacances scolaires), soit pour 30 sessions du programme ci-dessous, sur la période scolaire.

Afin de prendre du plaisir tout au long de l'année, il est vivement préconisé de demander conseil aux professeurs pour connaître sur quel niveau technique s'inscrire.

#### Programme

Brouzac	Méallet	Héлитas	Méallet	Méallet
Lundi – Yuskiel	Lundi – Fred	Mardi - Fred	Mercredi - Laurine	Jeudi - Yuskiel
18h30 Bachata 1	18h30 Rock 1	18h30 Lindy 1		18h30 Salsa 2
19h30 Salsa 1	19h30 Lindy 2	19h30 Rock 2	19h selon danse	19h30 Bachata 2 & 3
20h30 Kizomba	20h30 Rock 3	20h30 Lindy 3	20h selon danse	20h30 Salsa 3

## Parité Meneur/Mené et création de listes d'attente

Les cours sont limités à 50% de « menés » (followers) en plus.

Exemple : pour 20 meneurs (leaders), il ne peut pas y avoir plus de 30 menées (followers).

Pour chaque cours, une liste d'attente recense les personnes en attente de partenaire.

Sur ces listes, l'ordre d'inscription déterminera la priorité d'intégration au cours.

## Intempéries

En cas d'annulation d'un cours (intempérie, maladie d'un prof ...), les cours seront reportés en juin 2024 afin d'atteindre le nombre de 30 séances sur la période scolaire.

## **Article 3** - Inscriptions

Les inscriptions s'effectuent auprès de Swing In Aurillac, en remplissant la fiche d'inscription papier disponible à Héлитas ou bien téléchargeable sur le site internet.

3.1. Pièces obligatoires à fournir :

- Une autorisation parentale pour les mineurs

3.2. Le forfait et les adhésions sont payables au plus tard le jour de la deuxième séance du cours.

3.3. Le forfait et l'adhésion sont payables en espèces, en chèque vacances ou bien en chèque bancaire à l'ordre de Swing In Aurillac.

3.4 L'adhésion à l'association ALC, gestionnaire du centre social Héлитas est payable en espèce ou bien en chèque à l'ordre de ALC Héлитas.

3.5 Le dernier avis d'imposition ou le justificatif de la CAF, doit être obligatoirement fourni afin de calculer le quotient familial à appliquer sur le forfait choisi.

3.6 La carte étudiante ou le certificat de l'établissement d'enseignement, doit être obligatoirement fourni afin de bénéficier du tarif étudiant.

3.7 Il est possible de payer en 4 fois maximum. Les 4 chèques sont remis lors de l'inscription.

Ils seront déposés en banque respectivement aux dates suivantes :

30 septembre 2023

30 novembre 2023

30 janvier 2024

30 mars 2024

#### **Article 4** – Tarifs de la saison 2023/2024

4.1. Adhésion à l'association : 10€

4.2. Adhésion à l'espace Héлитas (association ALC de gestion des locaux d'Héлитas) : 15€

4.3. Adhésion aux cours (tarif soumis au coefficient familial de la CAF) :

Participation aux cours 2021/2022	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	QF7
<b>Forfait 1 cours sur 30 séances (30h)</b>	145 €	154 €	163 €	172 €	181 €	190 €	<b>199 €</b>
<b>Forfait 2 cours sur 30 séances (30h)</b>	251 €	269 €	287 €	305 €	323 €	341 €	<b>359 €</b>
<b>Full Pass : accès à tous les cours</b>	337 €	364 €	391 €	418 €	445 €	472 €	<b>499 €</b>

4.4. Tarif pour les étudiants

Les étudiants bénéficient du tarif QF1, sur justificatif d'un certificat de scolarité de leur établissement.

4.5. Tarif pour les couples

Les couples bénéficient d'une remise de 5% sur le cumul des forfaits choisis, après calcul du QF.

4.6. Tarif de réinscription (fidélisation)

Les adhérents de la saison N-1 qui se réinscrivent pour la saison N, bénéficie d'une remise de 5% après calcul du QF et après le calcul éventuel de la remise couple.

**Les adhésions à l'association et à ALC ne sont pas remises (4.1. et 4.2.).**

#### **Article 5** – Clauses spéciales sur les remboursements

5.1. Les adhésions à l'association Swing In Aurillac et à ALC sont non remboursables.

5.2. Les forfaits d'adhésion aux cours sont non cessibles et non remboursables.

En cas de confinement et de fermeture des cours, les cours non réalisés seront remboursés aux adhérents, sans retenues, en fin de saison. Ou bien, les adhérents pourront demander d'affecter la somme à un avoir pour la saison suivante.

5.3. Remboursement partiel possible :

- En cas de causes médicales lourdes. Principalement les hospitalisations et opérations chirurgicales suite à un accident ou une maladie grave, engendrant une immobilisation de plus de 3 mois.
  - o Justificatif médical
- En cas de déménagement à plus de 50 kilomètres d'Aurillac
  - o Justificatif des deux domiciles aux deux dates différentes (avant et après) dans la même année scolaire, avec le même nom de titulaire du contrat.
- En cas de licenciement
  - o Justificatif de pôle emploi et/ou de l'employeur

Sur la base de 30 sessions de cours/an, il est calculé un montant correspondant au prorata temporis des cours restants, puis une retenue de **20 %** est appliquée.